

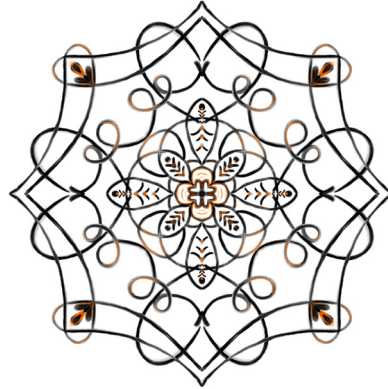
Marche mondiale des femmes 2020

Guide d'animation

Les violences et les agressions sexuelles envers les femmes des Premières Nations. Assez c'est assez!



Introduction



Présentation

Cet outil a été conçu par le comité d'Éducation populaire autonome féministe (ÉPAF) de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) à partir des revendications et de l'argumentaire de Femmes autochtones du Québec (FAQ). Vous pouvez adapter les activités proposées selon vos besoins.

Nous tenons à souligner que les femmes et communautés autochtones sont les expertes de leurs propres réalités et histoires et c'est dans ce sens que les documents suivants ont été utilisés pour la construction de l'atelier :

- Trousse pour être une alliée des luttes autochtones du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal;
- Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- Rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics¹ : écoute, réconciliation et progrès;
- De la vérité à la réconciliation - Transformer l'héritage des pensionnats, de la Fondation autochtone de guérison;
- Télé-Québec : Briser le code, Capsule Autochtones 102;
- Où sont tes plumes? du Wapikoni mobile;
- « Tu n'as pas l'air autochtone et autres préjugés » Mikana et Amnistie internationale.

Pour en savoir davantage sur l'éducation populaire autonome féministe (ÉPAF) et sur l'historique de la Marche mondiale des femmes, vous pouvez télécharger les documents préparatoires sur ces deux sujets.

¹ Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, présidée par Jacques Viens et parfois appelée dans ce document Commission Viens.

Mise en contexte

Revendications 2020

Malgré la tenue de deux commissions d'enquête, malgré les discours engagés et les promesses provenant des gouvernements canadien et québécois, les violences et les agressions sexuelles vécues par les femmes et les jeunes filles des communautés des Premières nations sont malheureusement toujours d'actualité.

C'est pourquoi Femmes autochtones du Québec (FAQ) avec les membres de la Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes (CQMMF) ont convenu de marcher ensemble au cours de l'année 2020.

Nous exigeons et réclamons que :

- La justice s'applique afin que les femmes et les jeunes filles autochtones obtiennent réparation et le respect de leurs droits;
- Les forces policières cessent leur pratique de profilage racial et d'interpellation policière (les femmes autochtones ont 11 fois plus de chance de se faire interpellé que les femmes blanches)²;
- Réparation soit faite pour la stérilisation forcée des femmes autochtones;
- Soit reconnue l'importance de mettre en place des mesures concrètes pour sécuriser la vie et le quotidien des femmes autochtones (la Commission Viens ne propose malheureusement rien pour sécuriser la vie et le quotidien des femmes autochtones).

Nous recommandons que :

- Les ressources humaines et financières soient attribuées aux organismes et communautés qui luttent pour sécuriser les milieux de vie;
- Soient donnés aux corps policiers canadien et québécois un encadrement et une formation spécifiques sur le respect des droits des femmes autochtones;
- Des mécanismes de réparation soient mis en place en collaboration avec les associations et groupes représentant les femmes et communautés autochtones;
- Soit lancée auprès de la population québécoise, une campagne de sensibilisation afin de déconstruire les préjugés et de lutter contre le racisme envers la population autochtone.

² Romain SCHUÉ, Les Noirs, les Autochtones et les Arabes fortement discriminés par le SPVM, Société Radio-Canada, 7 octobre 2019.

Quelques éléments en appui à la revendication de Femmes autochtones du Québec (FAQ)

Au Québec, les 55 communautés autochtones sont réparties partout sur le territoire, avec une population de près de 190 000 personnes. Elles sont divisées en dix nations amérindiennes et une nation inuite.

L'organisation Femmes autochtones du Québec (FAQ) existe depuis 1974. Elle œuvre avec détermination pour éliminer les discriminations et le racisme vécus au quotidien par les femmes et les jeunes filles. FAQ veut combattre le colonialisme et le sexisme qui empoisonnent la vie des communautés autochtones.

Cette association a pour mission de « représenter et de défendre les intérêts des femmes autochtones, de leur famille et de leur communauté à travers le Québec ». ³

FAQ toujours à l'avant-garde pour défendre les droits et la dignité des femmes autochtones

Année après année, FAQ a poursuivi sans relâche son implication pour faire connaître le vécu des femmes et des familles autochtones. Trop longtemps, la répression, les agressions, le sexisme, le racisme, la pauvreté et la misère ont caractérisé leurs conditions de vie.

Reprenons ici un extrait du Cahier de revendications de la MMF au Québec en 2010, propos toujours d'actualité :

« Les peuples autochtones sont parmi les communautés les plus vulnérables et les plus pauvres de la société, non pas seulement au Canada, mais partout dans le monde. Un racisme profondément enraciné, des lois discriminatoires et une longue histoire de marginalisation et de dépossession ont privé les peuples autochtones de leur propre choix de vie et dépouillé les communautés des terres et ressources sans lesquelles leur économie ne peut être viable ni leur mode de vie assuré. À cet égard, nous souhaitons rappeler le fait que les peuples autochtones au Canada sont toujours sous tutelle de la Loi sur les Indiens qui comporte encore aujourd'hui des clauses discriminatoires envers les femmes autochtones... »⁴

FAQ organise et participe activement aux divers forums, conférences, commissions d'enquête, manifestations, colloques, représentations politiques, démonstrations créatives, etc.

Cette implication permet de faire connaître le vécu difficile des populations autochtones trop longtemps ignoré, caché ou balayé sous le tapis et, ainsi, de sensibiliser la population du Québec. Pensons aux documents et mémoires présentés à l'occasion de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, à la Commission Viens, aux forums internationaux Femmes en résistance face à l'extractivisme⁵, sur les changements climatiques et les conséquences sur la vie

³ Extrait du site faq-qnw.org/a-propos/

⁴ Extrait du Cahier des revendications de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, janvier 2010, p.55

⁵ Tenue à Montréal, du 27 au 29 avril 2018.

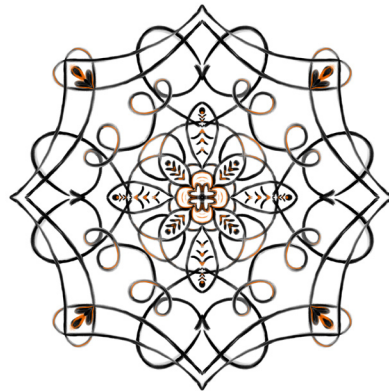
des femmes, sur les discriminations et les dispositions de la Loi sur les Indiens, sur la nécessité de mettre sur pied un Tribunal spécialisé en agressions sexuelles au Québec, etc.

En plus, FAQ fournit des outils concrets et pratiques pour faire changer les mentalités et pour donner espoir aux communautés autochtones, notamment, un guide des ressources en violence familiale à l'intention des Premières Nations du Québec, des services d'aide en violence conjugale, le déploiement d'un réseau des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones, etc.).

FAQ une participation importante à la Marche mondiale des femmes au Québec

Depuis le début des activités de la MMF, il y a déjà 20 ans, FAQ est présente et très active pour représenter les intérêts des femmes autochtones, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les représentantes des coalitions et tables régionales des groupes des femmes, présentes dans dix-sept régions, sont en lien avec les diverses communautés autochtones pour organiser, en toute sororité, des actions et des mobilisations en appui aux revendications de la Marche mondiale des femmes au Québec.



Activité : Les violences et les agressions sexuelles envers les femmes des Premières Nations : Assez c'est assez!

Objectif de l'activité

- Initier une réflexion collective sur les violences faites aux femmes;
- Déconstruire les préjugés envers les femmes des Premières Nations;
- Identifier les réalités coloniales qui bafouent les droits humains des femmes des Premières Nations;
- Susciter une réflexion sur les manières de s'allier aux luttes des femmes autochtones.

Déroulement et durée

1. Introduction/Présentation (15 minutes).
2. Brise-glace – Connaissez-vous les 11 Nations? (15 minutes).
3. Droits des peuples autochtones (20 minutes).
4. Déconstruire les préjugés (20 minutes).

Pause de 15 minutes (au besoin).

5. Mises en situation (35 minutes).
6. Comment être une alliée? (15 minutes).
7. Appréciation de la rencontre (5 minutes).

Durée totale : entre 2h30 et 2h45.

L'atelier est prévu pour environ 20-25 personnes.

Note aux animatrices

Étant donné que le sujet de l'atelier est complexe, nous vous recommandons de :

- Lire attentivement le guide d'animation notamment l'importante section de mise en contexte produit par Femmes autochtones du Québec (FAQ);
- Coanimer autant que faire se peut cet atelier avec une femme autochtone;
- Rester vigilantes sur vos biais inconscients et de demeurer critique de vos motivations en vous posant les questions suivantes : Est-ce que je modifie le message en imposant mes opinions ou mes valeurs au lieu de respecter celles des communautés autochtones? Mon intérêt découle-t-il du fait que cette cause est un sujet d'intérêt populaire? Est-ce que je reconnais que la conversation ne porte pas sur moi ? Quels sont mes propres préjugés?;
- Mentionner en début d'atelier qu'il est important de faire preuve de respect et de s'abstenir de tout jugement lors des interventions;
- Porter attention à la dynamique du groupe (temps et prise de parole, rapports de pouvoir, jugements, malaises);
- Mentionner dès le départ que vous n'êtes pas une experte des réalités vécues par les femmes autochtones mais que vous vous basez sur une animation qui a été conçue à partir de leurs revendications et construite avec des documents produits par elles ou qui relatent leurs témoignages;

En ce sens, il est possible que vous n'ayez pas réponse à tout, et c'est tout à fait correct. Profitez-en alors pour inviter les femmes à s'informer ou à organiser une seconde activité; ou encore faites des recherches en groupe pour trouver réponses à vos questions.

- Lire le document : Trousse pour être une alliée des luttes autochtones : <http://reseauatlantique.com/wp-content/uploads/2019/02/Trousse.pdf>
- Consulter la liste de ressources complémentaires à la fin de ce guide pour approfondir vos connaissances.

Animation

1. Introduction/Présentation

L'animatrice se présente et explique l'atelier, ses objectifs ainsi que le déroulement.

Faire un bref historique de la marche mondiale des femmes et de la collaboration avec Femmes autochtones du Québec (voir la mise en contexte).

L'animatrice mentionne les consignes pour assurer le respect et l'absence de jugement et ajoute qu'elle n'est pas une experte, mais que l'atelier met de l'avant la parole des femmes autochtones grâce aux revendications de FAQ et par le matériel mis à disposition pour créer cet atelier.

Durée : 15 minutes

2. Brise-glace - Les Nations autochtones au Québec

Objectif

- Créer un premier contact entre les participantes;
- Intéresser les participantes aux enjeux vécus par les femmes autochtones;
- Amener une première réflexion sur les connaissances concernant les nations autochtones du Québec et du Canada et leur histoire.

Durée : 15 minutes

Matériel

- Feuille avec l'impression de la carte du Québec vierge (une par équipe, voir annexe 1);
- Crayons pour les participantes;
- Feuille avec l'impression de la carte du Québec avec les onze nations identifiées (voir annexe 1)

OU

- La carte du Québec avec les onze nations identifiées en version électronique pour la projeter.

Préparation

- Diviser le groupe en 4 sous- groupes de plus ou moins cinq personnes;
- Distribuer une feuille avec la carte du Québec vierge à chaque équipe;
- Pour l'animatrice : prendre connaissance des onze nations autochtones au Québec et de leur emplacement sur la carte.

Instructions

a) Présenter les consignes aux participantes :

- Les participantes se présentent entre elles;
- En sous-groupe, tenter de trouver les onze nations autochtones du Québec;
- Essayer de placer les nations identifiées sur la carte qui a été distribuée;
- Cinq minutes leur seront accordées pour leur réflexion;
- Expliquer qu'il n'y a pas de pression et qu'il est possible qu'elles n'en trouvent pas ou n'en nomment que quelques-unes. Il ne s'agit pas d'une compétition ni d'une activité de performance, mais bien d'une porte d'entrée pour la réflexion qui suivra.

b) Accorder 5 minutes d'échanges dans les sous-groupes.

c) Retour en plénière, l'animatrice distribue ou projette le corrigé :

- Demander rapidement aux participantes ce qu'elles ont identifié comme nations autochtones;
- Demander comment s'est passée l'activité. Ont-elles trouvé cela facile ou difficile? Qui a eu des réponses et quelles sont-elles? Quelques-unes souhaitent-elles faire part de leur réaction?
- Pour quelles raisons, selon elles, cette activité a pu être difficile?

d) L'animatrice conclut en renforçant les réponses des participantes, soulignant que ce genre d'activités pourraient - et devraient - être faites dans les écoles, soulignant au passage le manque d'éducation et d'information sur les communautés autochtones.

La première étape dans le processus de réconciliation est de s'informer et de commencer à en apprendre davantage sur les Nations avec lesquelles nous partageons le territoire.

3. Activité : Droits des peuples autochtones

Objectif

- Comprendre le contexte de la Déclaration des droits des peuples autochtones produite par les Nations Unies et les droits qui s'y trouvent;
- Permettre aux personnes participantes de faire des liens entre leurs connaissances et certains droits ciblés dans la Déclaration.

Durée : 20 minutes

Matériel

- Feuilles avec les extraits de la Déclaration et les questions (voir annexe 2 pour imprimer);
- Si possible, rendre disponible pour consultation quelques exemplaires de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (voir le lien plus bas).

Mise en contexte de l'atelier par l'animatrice :

L'animatrice peut s'inspirer du texte suivant pour faire l'introduction de cette activité :

« Avant de plonger dans le contexte canadien actuel des peuples autochtones, il est nécessaire

d'avoir des bases communes sur l'histoire.

Cet atelier est basé sur une reconnaissance que la colonisation européenne de laquelle notre société est issue aujourd'hui est fondée sur le vol des territoires où vivaient les peuples autochtones. Il existe cette injustice profonde dans la fondation de notre société, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Afin de bien comprendre ce contexte de la colonisation qui a touché plusieurs parties du monde, des continents d'Amérique à l'Afrique, nous allons découvrir ensemble aujourd'hui, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Notre compréhension de cette Déclaration nous mènera possiblement vers le contexte actuel canadien. Ce sera à vous de me le dire. Durant cet atelier vous allez découvrir des extraits de la Déclaration et je vais vous demander de faire des liens avec vos connaissances au sens large. : ce que vous pensez, ce que vous avez lu, vu, entendu, compris... »

Instructions

- a) Demander aux personnes participantes de retourner en 4 sous-groupes.
- b) Pour animer la discussion de chaque groupe, distribuer à chaque équipe une feuille différente sur laquelle on peut lire un extrait de la Déclaration avec un droit et une question.
- c) Une personne par groupe est chargée de prendre des notes et une autre personne pour prendre la parole au retour en plénière. Chaque groupe dispose de 10 minutes pour discuter des énoncés.
- d) Au retour en plénière, la représentante du groupe se voit accorder 2 minutes maximum pour présenter les faits saillants de leur discussion.
- e) À la fin de la présentation d'un groupe, l'animatrice demande : Est-ce qu'il y a d'autres groupes qui ont développé des réflexions semblables liées à leur extrait? L'animatrice peut alors en profiter pour renvoyer la balle à l'équipe suivante.

Lien vers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

Contenu de chaque feuille pour l'animatrice (voir annexe 2 pour celles à imprimer aux équipes) :

- **Droit à la vie et à la différence**

- « Affirmant que les peuples autochtones sont égaux à tous les autres peuples, tout en reconnaissant le droit de tous les peuples d'être différents, de s'estimer différents et d'être respectés en tant que tel, ... »
- « Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte

de violence ... »

Extraits de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 2e paragraphe des préalables et Article 7.2.

Selon vos connaissances :

De quelles différences parle-t-on ici?

Qu'est-ce qui différencie les peuples?

Qu'est-ce qui fait qu'un peuple est unique?

• **Droit à la sécurité**

« Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination... »

Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Article 22.2.

Selon vos connaissances :

Quelles formes de violence peuvent vivre les femmes et les enfants autochtones?

Quels préjugés peuvent vivre les femmes et les enfants autochtones?

• **Droits des enfants**

« Considérant en particulier le droit des familles et des communautés autochtones de conserver la responsabilité partagée de l'éducation, de la formation, de l'instruction et du bien-être de leurs enfants, conformément aux droits de l'enfant ... »

Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 13e paragraphe des préalables.

Selon vos connaissances :

Quel lien existe-t-il entre le contrôle de sa propre éducation et la préservation d'une culture?

Pensez-vous que votre éducation a pu vous transmettre des préjugés?

• **Droit de ne pas être discriminé**

« Réaffirmant que les peuples autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination ... »

Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 5e paragraphe des préalables.

Selon vos connaissances :

Quelle forme de discrimination peuvent vivre ou avoir vécu les peuples autochtones, ici ou ailleurs?

Avez-vous déjà été témoin de discrimination envers les personnes autochtones?

Selon le contexte, l'animatrice peut également choisir une de ses situations optionnelles :

- **Droit au développement**

« Préoccupée par le fait que les peuples autochtones ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, leur droit au développement conformément à leurs propres besoins et intérêts... »

Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 6e paragraphe des préalables.

Selon vos connaissances :

Pourquoi les pays coloniaux se sont-ils appropriés les territoires des peuples autochtones?

Qu'est-ce que les colons ont fait avec les territoires qu'ils ont volés?

De quelles façons les forces coloniales se sont-elles appropriées les territoires?

Est-ce que la violence déployée en contexte de colonisation a une incidence spécifique sur les conditions de vies des femmes?

- **Droit à l'autodétermination**

« ... les peuples autochtones s'organisent pour améliorer leur situation sur les plans politique, économique, social et culturel et mettre fin à toutes les formes de discrimination et d'oppression partout où elles se produisent ... »

Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 9e paragraphe des préalables.

Nommez des initiatives dont vous avez déjà entendues parler et qui proviennent d'une communauté autochtone.

- **Droit à l'autodétermination**

« Convaincue que le contrôle, par les peuples autochtones, des événements qui les concernent, eux et leurs terres, territoires et ressources, leur permettra de perpétuer et de renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et de promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins ... »

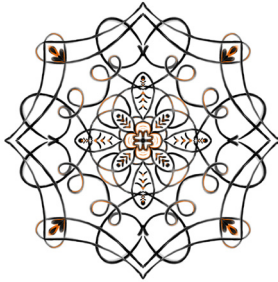
Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 10e paragraphe des préalables.

Est-ce qu'au Canada, les peuples autochtones ont le contrôle sur leur terres, territoires et ressources? Donnez des exemples.

Selon vous, quels intérêts s'opposent au contrôle des terres territoires et ressources des peuples

autochtones?

Nommez des éléments liés à votre propre culture qui ont un lien avec le territoire.



4. Activité : Déconstruire nos préjugés!

Objectif

Déconstruire les préjugés envers les femmes des Premières Nations.

Durée : 20 minutes

Matériel

- Projecteur ou écran pour visionner la vidéo;
- Le lien à la vidéo Où sont tes plumes? : <https://vimeo.com/135614613>;
- La feuille en annexe 3 avec les préjugés numérotés;
- Un bol ou un pot;
- Tableau et craies ou grande feuille et crayons.

Mise en contexte

Pour l'animatrice :

« Quand on s'intéresse à l'histoire des peuples autochtones et à la colonisation, on est consterné par la violence envers ces peuples. Encore aujourd'hui on se rend bien compte que cette violence perdure. Les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en sont un exemple choquant.

Pourtant on en entendait peu parler il y a quelques années à peine.

C'est inquiétant de savoir qu'aux yeux de la très grande majorité de la population certaines violences, de si grande ampleur et tout près de nous, restent invisibles. Du moins jusqu'à ce que l'on voie émerger la pointe de l'iceberg.

Comment initier un changement? Comment agir pour que plus jamais ces violences soient ignorées? Commençons par reconnaître nos préjugés, avouer notre méconnaissance de l'histoire de la coloni-

sation et des conditions de vies actuelles des communautés autochtones.

Ensuite, il faut passer à l'action. Heureusement, nous avons la capacité de changer et de transformer! Alors voici un atelier pour déconstruire ensemble quelques préjugés. »

Préparation

- S'appropriier la brochure qui inspire l'atelier : « Tu n'as pas l'air autochtone! » et autres préjugés, rédigée par Widia Larivière et Mélanie Lumsden (mars 2018), dans le cadre d'une collaboration entre Mikana et Amnistie internationale;
- Lien vers la brochure : https://amnistie.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/livretfinal_couvert-interieurcouvert_vweb.pdf;
- Découpez les préjugés de l'annexe 3 et les mettre dans un bol ou un contenant pour la pige.

Déroulement de l'activité

- a) Projetez le vidéo : Où sont tes plumes? : <https://vimeo.com/135614613>.
- b) Une personne de la salle pige un préjugé dans le contenant puis elle en fait la lecture à haute voix. Tout comme avec les préjugés, on ne sait jamais ce qui va nous tomber dessus! L'animatrice peut également ne pas faire cette étape et sélectionner elle-même les préjugés dont elle souhaite discuter avec le groupe.
- c) Tout le groupe échange environ 5 minutes pour trouver collectivement des arguments qui déconstruisent ce préjugé.
- d) L'animatrice prends en notes les mots clés, au tableau ou sur une grande feuille.
- e) On répète le processus pour 2 autres piges de préjugés (afin de traiter un total de 3 préjugés).
- f) L'animatrice peut se référer aux 10 descriptions qui se trouvent plus bas pour orienter la discussion ou la compléter.

Conclusion

Inviter les participantes à garder cet exercice en tête pour s'exercer à être des alliées agissant contre les préjugés qui alimentent le racisme et les violences envers les peuples autochtones.

Voici les préjugés et leurs déconstructions (texte intégral de la brochure « Tu n’as pas l’air autochtone! » et autres préjugés).

Pour l’animatrice :

• Les autochtones⁶ ne s’entendent pas entre eux.

« Les Autochtones ne sont pas un groupe homogène. « Autochtone » est un terme général, comme « Européen » ou « Africain » : il englobe différentes nations qui ont chacune leurs propres caractéristiques et réalités. Si l’on peut dire que la relation à la Terre est importante pour tous les peuples autochtones, il en va autrement pour les langues, les traditions et l’organisation sociale, qui diffèrent d’une communauté à l’autre. Chaque nation et chaque communauté a sa propre histoire et vit des situations spécifiques qui viennent teinter les décisions qu’elle prend ainsi que les intérêts qu’elle défend. Tout comme les sociétés occidentales et d’autres peuples à travers le monde, l’histoire des relations entre les peuples autochtones est complexe et entremêlée de guerres et d’alliances. Malgré le fait que chaque nation et chaque communauté autochtone a sa propre histoire, les impacts de la colonisation, comme les traumatismes intergénérationnels⁷, se font tout de même sentir chez la plupart d’entre elles, et ce, à des degrés divers. Ainsi, il existe une solidarité entre les Nations, par exemple avec le travail de collaboration d’organisations et de regroupements comme l’Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Femmes Autochtones du Québec et à travers divers mouvements sociaux qui existent depuis plus de 60 ans pour défendre les droits des peuples autochtones. »

• Les autochtones ne payent pas de taxes ni d’impôts

« Pour qu’un membre des communautés autochtones ne paye pas d’impôt sur le revenu, ni de taxes municipales ou de taxes de vente, il doit avoir le statut d’Indien inscrit, résider dans une réserve indienne et y travailler⁸. Cette exemption provient de l’imposition de la Loi sur les Indiens. Elle ne s’applique pas aux Inuits, aux Métis et aux Indiens sans statut ou encore aux personnes autochtones qui vivent hors des réserves. Selon Statistique Canada, 59,7 % des Autochtones ayant le statut d’Indien vivent hors réserve et paient des impôts. Pourquoi? Parce que le nombre d’emplois dans les

6 Le terme « Autochtone » désigne une diversité de nations et de peuples ancrés dans les territoires qu’ils occupent depuis des millénaires. Leurs histoires se rejoignent à travers l’impact de la colonisation et les génocides culturels ou physiques perpétrés contre eux par des États colonisateurs. Au Canada, l’article 35 de la Constitution reconnaît comme Autochtones les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Les 11 nations du Québec sont : Abénaki, Anishinabeg, Atikamekw, Cri-Eeyou, Huron-Wendat, Ilnu/Innu, Inuit, Malécite-Wolastoqiyik, Mi’kmaq, Mohawk-Kanien’kehá:ka, et Naskapi⁷.

7 Fondation autochtone de guérison. Un cheminement de guérison : points sommaires du rapport final, 2006. En ligne : <http://www.fadg.ca/downloads/sommaire-rapport-final.pdf> (consulté le 27 juin 2018).

8 3 Radio-Canada. Chronique juridique : les réserves indiennes, ces terres de « Sa Majesté », 2017. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1030593/chronique-juridique-les-reserves-indiennes-ces-terres-de-sa-majeste> (consulté le 27 juin 2018).

réserves n'est pas suffisant pour faire travailler tous ceux et toutes celles qui le voudraient, parce que les réserves sont souvent surpeuplées et que plus de la moitié (51,8 %) des Autochtones choisissent de vivre en dehors de leur communauté afin d'étudier ou pour le travail, notamment. L'exemption de taxes et d'impôts, qui est seulement applicable dans certaines situations spécifiques, ne peut donc être considérée comme un « privilège ». En effet, elle fait partie de la Loi sur les Indiens, qui donne aux Indiens inscrits le statut de mineur aux yeux du gouvernement fédéral. Cela vient donc avec tout un lot d'inconvénients : ne pas pouvoir contracter d'hypothèque, ni rédiger un testament, ne pas pouvoir disposer de ses biens, ne pas pouvoir être propriétaire d'un terrain, ne pas être admissible à des prêts (par exemple, pour démarrer une entreprise). »

• **Les autochtones ne payent pas leur facture d'Hydro-Québec**

« Les Autochtones hors et dans les réserves sont tenus d'acquitter leurs factures d'Hydro-Québec comme tout le monde. Par contre, comme toute personne vivant au Québec, ils peuvent avoir accès à des facilités de paiement étant donné les très faibles revenus de certaines familles. En outre, il faut savoir que certaines communautés autochtones au Québec et au Canada, par exemple celle de Kitcisakik, en Abitibi-Témiscamingue, n'ont pas l'électricité. »

• **Les autochtones reçoivent des chèques du gouvernement**

« À la suite de la signature de traités cédant leur territoire au gouvernement, les membres de certaines nations autochtones ont reçu des sommes d'argent et continuent à en recevoir. Cependant, ce n'est pas le cas pour la grande majorité des Autochtones au Québec, qui n'ont pas signé d'ententes avec le gouvernement fédéral. Ces ententes ont surtout été réalisées avec les Autochtones de l'Ouest canadien, qui ont signé des traités numérotés au 19e siècle et au début du 20e siècle. Il faut toutefois savoir que la somme annuelle que reçoit chaque Autochtone en échange de la signature d'un traité est dérisoire considérant l'ampleur du territoire cédé et les retombées économiques qui ont contribué à la prospérité du Canada. De plus, ces sommes n'ont pas été réévaluées en fonction de la valeur actuelle de la monnaie. Par exemple, en Ontario, le montant versé par personne s'élève actuellement à 4 \$ par année⁹, mais ce montant varie énormément d'une nation à l'autre. »

• **« Retourne chez toi! »**

« Les Autochtones ne sont pas des migrants. Des mouvements de populations ont eu lieu il y a de cela plusieurs milliers d'années et ont permis l'établissement des peuples autochtones à travers les Amériques. Ce sont donc les premiers habitants des Amériques qui ont vu arriver par la suite plusieurs vagues d'immigration. Ils ne ressentent pas le besoin de « s'intégrer », car ils sont déjà établis en territoire traditionnel et occupé depuis des millénaires. »

⁹ Radio-Canada. Des Autochtones veulent plus que les 4 \$ par année qu'ils reçoivent des gouvernements, 2017. [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1057809/des-autochtones-veulent-plus-que-les-4-par-annee-quilsrecoivent-des-gouvernements> (consulté le 27 juin 2018).

• Les autochtones ne veulent pas s'intégrer ni collaborer

« Les peuples autochtones, comme beaucoup de peuples — dont les Québécois —, sont fiers de leur histoire, de leur culture et de leurs racines. Pour eux, le fait d'être assimilés signifierait la perte de leur identité. Leurs identités, leurs normes, leurs valeurs, leurs conceptions et leurs besoins doivent ainsi être respectés. Ils ne demandent pas d'avoir préséance sur ceux des autres, mais que leurs intérêts et leurs visions soient pris en considération. Cela n'a pas été le cas par le passé et ça l'est encore très peu aujourd'hui. Une des revendications des peuples autochtones est notamment de bâtir des relations de nation à nation avec les sociétés québécoises et canadiennes. Cela ne veut pas dire que les Autochtones ne se sentent pas Québécois ou Canadiens. Chaque Autochtone a un rapport particulier à son identité. Certains se revendiquent de leur Nation ou communauté tandis que d'autres se reconnaissent comme Canadiens ou Québécois, notamment.

• Les autochtones sont figé.e.s dans le passé

« Plusieurs éléments historiques qui ont affecté la vie des peuples autochtones — Loi sur les Indiens, les pensionnats autochtones, la rafle des années 1960 ou la Crise d'Oka — ne sont pas des événements lointains dans l'histoire. La Commission de vérité et réconciliation du Canada parle même de génocide culturel¹⁰. Leurs répercussions dans les communautés sont encore significatives. C'est ce qu'on appelle les impacts intergénérationnels : les parents qui ont vécu ces événements traumatisants transmettent à leurs enfants les séquelles qui en ont résulté.

Les Autochtones ont le droit de commémorer des événements importants de leur histoire, tout comme d'autres peuples à travers le monde qui ont vécu des tragédies historiques. Toutefois, il est vrai que les Autochtones ne veulent pas être réduits à ces événements. Ce ne sont pas des peuples figés dans l'histoire! Ceux-ci veulent être reconnus pour leurs réalités et contributions contemporaines, ils désirent améliorer leurs conditions de vie et bâtir un futur meilleur. Il existe d'ailleurs de nombreux leaders positifs et des projets inspirants menés par des organismes et collectifs autochtones à travers le pays et la province du Québec. »

• La plupart des autochtones sont alcooliques et itinérants

« Il existe certes des Autochtones qui ont des problèmes de consommation d'alcool et de drogues, mais ils ne représentent pas la majorité. De plus, il faut comprendre que beaucoup de ces cas sont liés directement ou indirectement à l'expérience des pensionnats autochtones et à leurs impacts intergénérationnels. La même logique s'applique à l'itinérance : ce n'est pas parce que l'on croise des itinérants autochtones en ville qu'ils représentent tous les Autochtones. Ils sont par contre plus nombreux proportionnellement dans certains grands centres, comme Montréal, comparativement au reste de la population. Plusieurs circonstances mènent à l'itinérance : le manque d'éducation, les problèmes de santé et financiers, la perte d'estime de soi, le lien rompu avec sa famille ou son identité, le manque de ressources culturellement sécurisantes pour les Autochtones (notamment en santé mentale), une situation d'inégalité économique, etc. »

10 Commission de vérité et réconciliation du Canada. Honorer la vérité, réconcilier par l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015. En ligne : http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf (consulté le 27 juin 2018).

• Les autochtones sont contre les projets d'exploitation

« De nombreux Autochtones sont en faveur des projets de développement puisqu'ils peuvent générer des emplois qui sont essentiels à la vitalité de leurs communautés. Ce qu'ils veulent, cependant, c'est qu'on les consulte avant de développer des projets sur leurs territoires ancestraux, et ils veulent un juste partage des bénéfices tirés de l'exploitation de leurs terres. En tant que premiers habitants du pays, les Premières Nations qui n'ont pas signé de traité ont des droits ancestraux sur ces terres. Par conséquent, on devrait toujours les consulter pour tout projet de développement à venir. L'Organisation des Nations Unies demande d'ailleurs à l'État d'obtenir leur consentement au préalable, de manière libre et éclairée, en cas de développement de projets d'exploitation sur leurs territoires et ressources. Or, actuellement, les Autochtones sont souvent mis devant le fait accompli et bénéficient très peu des retombées économiques de ces projets. Les Autochtones aimeraient également que leurs idées soient prises en considération dans les projets, de même que leurs compétences, entre autres quant à la connaissance du territoire, à la conservation de la faune et de la flore. Comme la société québécoise, les Autochtones peuvent avoir des positions divergentes sur les projets d'exploitation; certaines personnes peuvent être pour et d'autres sont contre, notamment pour des questions environnementales ou de préservation du territoire. »

• « Tu n'as pas l'air autochtone! »

« Le cinéma hollywoodien, notamment, a contribué à façonner l'imaginaire collectif et les représentations d'un Autochtone « typique »¹¹. Il est faux de croire que les Autochtones ont tous le même type d'apparence physique. Des Autochtones se font souvent dire « Tu n'as pas l'air autochtone » parce qu'ils ne correspondent pas à la représentation stéréotypée que la population se fait d'eux. Il existe pourtant une grande diversité de traits physiques chez les Autochtones. Il est donc possible d'en rencontrer avec des cheveux blonds et des yeux bleus, par exemple. De plus, il ne faut pas s'attendre à ce que les Autochtones portent quotidiennement leurs habits ou symboles traditionnels, qui sont généralement réservés pour les cérémonies ou les pow-wow. »

5. Mises en situation - Les impacts du colonialisme sur les femmes autochtones

Objectif :

- Sensibiliser aux violences et injustices vécues par les femmes autochtones;
- Déconstruire les préjugés et lutter contre le racisme;
- Souligner les enjeux découlant du colonialisme encore ressenti aujourd'hui;
- Viser une meilleure compréhension des revendications de Femmes Autochtones du Québec (FAQ).

Durée : 35 minutes

¹¹ Film Reel Injun (2009), réalisé par Neil Diamond. En ligne : https://www.onf.ca/film/reel_injun/ (consulté le 8 mai 2019).

Matériel :

- Les quatre fiches avec chacune des mises en situation (voir annexe 4 pour l'impression des fiches);
- Papier et crayons pour que les participantes puissent noter leurs réponses.

Préparation

- Imprimer les fiches avec leur image;
- Diviser le groupe en quatre équipes d'environ 5 personnes (ce peut être les mêmes équipes que pour le brise-glace);
- Distribuer une mise en situation par équipe;
- Distribuer papier et crayons aux équipes;
- Pour l'animatrice : prendre connaissance des différentes mises en situation;
- Pour l'animatrice : prendre connaissance des pistes de réflexions qui sont suggérées dans ce document.

Déroulement de l'activité

a) Chaque équipe doit lire attentivement sa mise en situation et tenter de répondre aux questions propres à sa fiche; une personne désignée par le groupe se charge de noter les réponses.

b) Accorder 10 minutes d'échanges dans les sous-groupes.

c) De retour en plénière, l'animatrice invite chaque équipe à partager ses réflexions. Chaque groupe a environ 5 minutes.

d) L'animatrice fait les liens entre toutes les situations où ce sont le plus souvent des institutions coloniales qui sont à l'œuvre.

L'État canadien est une institution coloniale. Il a été créé pour assurer le contrôle sur le territoire et les populations, et ce, dans ses propres intérêts. Les communautés autochtones qui étaient les principales opposantes à l'établissement de l'État colonial ont été ciblées par des politiques d'assimilation et de génocide.

Pour maintenir son pouvoir, l'État colonial canadien dispose de plusieurs autres institutions coloniales. Voici quelques exemples :

- **La police** est une institution coloniale. L'image présentée le démontre assez bien. La police est le bras armé de l'État colonial et applique les lois, aussi violentes soient-elles : écoles résidentielles, etc.;
- **Le système de santé** est une institution coloniale parce qu'il participe à de nombreuses violences envers les communautés autochtones dont la stérilisation forcée des femmes autochtones;
- **Le système d'éducation** est une institution coloniale car il transmet une méconnaissance de l'histoire de la colonisation et banalise les violences, les rendant invisibles. L'imposition d'un

système d'éducation précis a été accompagné par l'interdiction de la pratique des langues, des célébrations et de l'expression des cultures autochtones;

- **L'Église** est une institution coloniale qui a participé activement à l'assimilation et au génocide culturel des communautés. L'image évoque ces situations.

e) L'animatrice conclut en renforçant les liens entre les réponses des participantes et l'atelier précédent sur les droits humains. L'animatrice mentionne que ces sujets font partie des recommandations de Femmes autochtones du Québec pour assurer les pleins droits des femmes autochtones :

- Que les forces policières cessent leur pratique de profilage racial et qu'une meilleure formation soit donnée au policier;
- Que réparation soit faite pour la stérilisation forcée des femmes autochtones;
- Que soit reconnue l'importance de mettre en place des mesures concrètes pour sécuriser la vie et le quotidien des femmes autochtones notamment par l'attribution de ressources pour les organismes.

Les fiches - Version pour l'animatrice (voir annexe 4 pour la version à imprimer pour les équipes)

Fiche 1- Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Photo d'une action qui utilise le symbole de la robe rouge créé dans le projet The REDress Project de l'artiste Jaime Black pour parler de l'enjeu des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.



Les femmes et les filles autochtones sont confrontées à différentes formes de violences, souvent dès un très jeune âge. Des milliers d'entre elles à travers le Canada sont disparues ou assassinées. Selon plusieurs témoignages, les femmes et les filles autochtones sont potentiellement en danger peu importe leur âge et l'endroit où elles se trouvent. Depuis 1991, les communautés autochtones et leurs alliées organisent des marches le 14 février pour réclamer justice pour les victimes et mettre en lumière l'inaction et l'indifférence des gouvernements.

Information sur l'artiste et son projet :

Le projet REDress de Jaime Black, artiste métis de Winnipeg, est une installation d'art public créée en réponse à l'épidémie de femmes autochtones disparues et assassinées au Canada. Le projet en cours a commencé en 2010 et commémore les femmes autochtones disparues et assassinées des communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis et en suspendant des robes rouges vides dans divers environnements.

Pour référence : http://www.redressproject.org/?page_id=27

Questions soumises à l'équipe

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous?
- Est-ce qu'il y a un ou des droits humains non respecté.s dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont-ils pas respectés?

Complément et élément de réponse pour l'animatrice

Les femmes et les filles autochtones sont confrontées à différentes formes de violences, souvent dès un très jeune âge. Certaines en viennent à normaliser et banaliser ces violences, à les considérer comme des événements du quotidien tant ils sont fréquents. Elles sont hautement surreprésentées dans les cas d'homicides aux mains d'un partenaire. Selon plusieurs témoignages, ces dernières sont potentiellement en danger peu importe leur âge et l'endroit où elles se trouvent. Elles ne sont donc jamais totalement en sécurité. De plus, les violences qu'elles subissent peuvent venir autant de l'intérieur que de l'extérieur des communautés autochtones. Il n'est donc pas rare que celles-ci soient le geste d'une personne devant assurer leur sécurité et contribuer à leur bien-être, tel que des intervenants du système judiciaire, des familles d'accueil ou encore des membres du milieu religieux.

Les meurtres et les disparitions des femmes et des filles autochtones sont « l'aboutissement d'une longue et sinueuse chaîne de disparitions, résultat des violences structurelles institutionnelles et personnelles que ces femmes ont subies dans l'histoire ... »¹². Selon FAQ, les disparitions des femmes et des filles autochtones au Québec sont le fait d'une idéologie de l'effacement, mise en œuvre depuis l'époque coloniale qui se répercute aujourd'hui sur leur vie. (lien à faire avec la fiche sur la stérilisation forcée).

La violence familiale vécue aujourd'hui par les femmes autochtones s'inscrit dans un contexte résultant de la combinaison des politiques coloniales articulées au fil de l'histoire, de l'érosion des rôles de genres traditionnels et des conditions socio-économiques qu'ont entraînées ces politiques. Les politiques coloniales et l'expérience des pensionnats autochtones ont engendré des traumatismes historiques encore très palpables au sein des communautés.

La Charte canadienne concerne les relations du public avec l'État. Elle prévoit notamment que « ... chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne... » Le droit à la vie et à la sécurité

¹² Femmes autochtones au Québec (2015). Nānīawig Māmawe Ninawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec. FAQ, Kahnawake

est garanti par l'article 1 de la Charte québécoise, qui énonce que « ... tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne... ».

Sources additionnelles d'information :

Rapport complémentaire du Québec de l'Enquête nationale sur les filles et femmes autochtones disparues et assassinées :

https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire_Qu%C3%A9bec.pdf

Association des femmes autochtones du Canada. Fiche - La violence envers les femmes autochtones :

<https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/Fact-Sheet-Violence-Against-Aboriginal-Women-FR.pdf>

Fiche 2- Photo et mise en situation sur les pensionnats

Image d'une peinture de l'artiste cri Kent Monkman.



Entre la fin des années 1800 et 1996, on estime que plus de 150 000 enfants autochtones ont été enlevés à leur familles pour être envoyés dans des pensionnats. Environ 3 200 enfants y sont morts et le taux de mortalité y était près de 5 fois plus haut que dans le reste de la population.

« Dès que nous sommes entrées dans le pensionnat, les abus ont commencé. Nous avons été déshabillées, amenées dans un dortoir. Nos cheveux ont été vaporisés. [...] On nous a dit que nous étions des petites sauvages stupides, et qu'on devait nous éduquer. » - Éleine Durocher¹³

13 Témoignage durant la Commission de vérité et réconciliation, extrait d'un article de Radio-Canada, autrice Emmanuelle Latraverse, juin 2015, en ligne :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/723529/pensionnats-autochtones-genocide-culturel-selon-commission-verite-reconciliation>, consulté le 29 juin 2020.

Information sur l'artiste :

Kent Monkman est un artiste canadien d'ascendance crie reconnu pour ses réinterprétations provocantes de paysages romantiques nord-américains. Les œuvres de Monkman s'entrechoquent et fouettent les idées reçues; confrontent l'hétéronormativité et la pensée binaire des genres; opposent la glorification de la religion catholique à la détresse profonde qu'elle occasionne; se moquent de l'opulence du colonialisme en ces terres autochtones et rappellent les conséquences des traités qui ont changé à jamais le cours de l'histoire.

(
Définition tirée du site du musée McCord, exposition Honte et préjugés Une histoire de résilience)

Questions soumises à l'équipe

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous? Quelles institutions coloniales sont représentées sur cette image?
- Est-ce qu'il y a un ou des droits humains non respectés dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont pas respectés?

Éléments de réponses pour l'animatrice

Les pensionnats avaient pour but avoué d'assimiler les autochtones. Les générations suivantes ont été coupées de leurs cultures, créant une faille générationnelle et une perte de la transmission des savoirs. Un lien direct a été fait entre la fréquentation forcée des pensionnats et des problèmes à l'âge adulte. Alcoolisme, toxicomanie, dépendances, sentiment d'impuissance, dévalorisation de soi, suicide, prostitution, itinérance, disparition et assassinat seraient tous directement liés à cet épisode traumatisant.

« ... l'héritage de la colonisation, y compris le régime des pensionnats indiens, est une question de discrimination sexuelle, en ce sens qu'il a eu des incidences spécifiques sur les femmes autochtones. Cette marginalisation persistante des femmes autochtones et de leur déplacement des communautés ont eu pour conséquences [traduction] « toute une suite de dénouements néfastes, dont une vulnérabilité accrue à la victimisation par la violence et l'abus, à la pauvreté, à des conditions de logement inadéquates, à la clochardise, aux problèmes de dépendance et à un mauvais état de santé »¹⁴.

L'héritage laissé par le régime des pensionnats a eu des répercussions profondément négatives sur les Autochtones qui en subiront les contrecoups pendant des générations. Il est incontestable que les Autochtones ont beaucoup souffert en raison du régime des pensionnats qui leur a été imposé et dont le but était d'éradiquer leurs cultures et leurs droits. [...] les femmes et les jeunes autochtones dont la vulnérabilité actuelle doit être liée directement aux répercussions de la colonisation, parmi lesquelles il y a le régime des pensionnats et l'environnement social qu'il a entraîné. En effet, un des aboutissements de ces événements historiques fait en sorte qu'un grand nombre de femmes continuent actuellement d'être aux prises avec des problèmes fondamentaux comme ceux d'assurer

14 <http://www.fadg.ca/downloads/francais-truth-reconciliation.pdf>

leur sécurité et leur survie.¹⁵

Sources complémentaires :

Pensionnats autochtones : un génocide culturel, dit la Commission de vérité et réconciliation : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/723529/pensionnats-autochtones-genocide-culturel-selon-commission-verite-reconciliation>

Fiche 3- Stérilisation forcée des femmes autochtones

Œuvre de Mackenzie Dawn Anderson

Dès les années 20, des femmes autochtones sont stérilisées au Canada selon des politiques racistes, pour « améliorer l'espèce humaine » et éliminer la population autochtone (politique d'eugénisme), qui seront abrogées dans les années 70. Cependant, d'un bout à l'autre du Canada, des femmes autochtones racontent des histoires de stérilisation forcée¹⁶ qui se produisent encore aujourd'hui. À titre d'exemple, la Saskatchewan fait face actuellement à un recours collectif intenté au nom de 60 femmes autochtones qui ont été contraintes à la stérilisation. On a fait pression pour qu'elles signent le formulaire de consentement durant le travail actif de l'accouchement, sur une table d'opération ou sous l'effet de la morphine, avec insistance et sous de fausses informations sur leur santé.



15 Idem

16 Une stérilisation est dite « forcée » lorsqu'elle est effectuée à l'insu de la personne ou sans son consentement éclairé. La stérilisation peut avoir été faite sous la contrainte, sur la base d'informations erronées ou à la suite de tactiques comme l'intimidation, la menace de se faire enlever ses futurs enfants ou l'incitation financière.

Information sur l'artiste :

Mackenzie Dawn Anderson, maintenant âgée de 19 ans, n'avait que 16 ans au moment où elle a produit ce dessin. Elle vient de la Première nation de Fairford, au Manitoba. Sa peinture s'appelle «Nikawiy Nitanis», ce qui signifie «mère et fille» en cri.

Réf. : <http://www.our-story.ca/winners/arts/6187:nikawiy-nitanis>

Questions soumises à l'équipe

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous?
- Est-ce qu'il y a un ou des droits humains non respectés dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont pas respectés?

Élément de réponse pour l'animatrice

En 2019, le Comité contre la torture des Nations Unies a affirmé que la stérilisation forcée et sous contrainte des femmes au Canada constituait une forme de torture.¹⁷

Les stérilisations forcées de femmes autochtones résultent de préjugés systémiques et de discriminations à l'égard des peuples autochtones dans la prestation de services publics au Canada. Cette réalité est connue. Cela porte atteinte à l'intégrité culturelle des Premières Nations qui ont déjà subi de graves violations des droits humains, notamment une assimilation forcée.

Stériliser les femmes sans leur consentement libre, complet et éclairé est une forme de violence et de torture. Les mesures visant à prévenir les naissances au sein de groupes ethniques ou raciaux sont explicitement interdites par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide¹⁸.

Toutes les femmes ont le droit fondamental de prendre des décisions sur si, quand et comment créer une famille. Toutes les femmes ont le droit de vivre sans violence ni discrimination. Toutes les femmes ont droit à la santé.

Sources complémentaires :

Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées :

<https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>

La Presse. 2018. Appel à l'action contre la stérilisation forcée de femmes autochtones. Consulté en ligne :

<https://www.lapresse.ca/actualites/national/201811/11/01-5203787-appel-a-laction-contre-la-sterilisation-forcee-de-femmes-autochtones.php>

¹⁷ Gazette des femmes. 2019. La stérilisation forcée des femmes autochtones : peu de vagues au Québec... Consultée en ligne : <https://www.gazettedesfemmes.ca/15039/la-sterilisation-forcee-des-femmes-autochtones-peu-de-vagues-au-quebec/>

¹⁸ Amnistie internationale <https://agir.amnistie.ca/page/34941/action/1?locale=fr-CA>

Fiche 4- Photo et mise en situation sur le profilage racial des femmes autochtones par les corps policiers

Œuvre de Fanny Aïshaa inspirée d'une photo d'Amanda Polshies prise par Ossie Michelin



« La première question posée par le service de répartition de la police (911) est celle-ci : “Est-ce une Autochtone?” Après leur avoir dit à répétition qu’on avait besoin d’une ambulance, ils ont encore commencé par envoyer la police. Après quoi, ils ont fait de nombreux appels et il a encore fallu attendre pendant une heure et demie avant de voir arriver l’ambulance. »

Témoignage donné au cours de l’enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées Dans une société qui vise à assimiler les premières nations, les policiers, gardiens de l’application des lois, sont vite devenus synonymes d’outil de la répression.

Encore aujourd’hui, lorsqu’une femme autochtone a besoin de la protection de la police, elle est souvent plutôt perçue comme une criminelle ou une délinquante que comme une personne en besoin de sécurité. Les femmes autochtones risquent 11 fois plus d’être interpellées que les femmes blanches.

Information sur l’artiste et sur la photo d’Amanda Polchies qui a inspiré l’œuvre :

Fanny Aïshaa est une artiste nomade ayant depuis toujours un amour invétéré pour les couleurs, les écosystèmes, la magie des communautés et la diversité du monde.

Amanda Polchies, s’est rendue à une manifestation anti-fracturation près de Rexton, au Nouveau-Brunswick, en 2013. Polchies a déclaré qu’à son arrivée, elle a vu des anciens être aspergés de poivre et menottés. Elle s’est précipitée devant les lignes de protestation, debout à côté d’une file

de femmes à quelques mètres d'une file de policiers. « Aucune de ces personnes n'avait d'arme et elles ont été traitées comme des criminelles » a déclaré Amanda Polchies.

Questions soumises aux groupes

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous?
- Est-ce qu'il y a un ou des droits humains non respecté.s dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont pas respectés?

Élément de réponse pour l'animatrice

Dans une société qui vise à assimiler les premières nations, les policiers, gardiens de l'application des lois, sont vite devenus synonyme d'outil de la répression. Par exemple, ils sont intervenus pour retirer les enfants et les envoyer dans les pensionnats dans les années 1960 et ont abattu en masse les chiens de traîneaux au Nunavik dans les années 1950 (GRC et SQ).

Encore aujourd'hui, lorsqu'une femme autochtone a besoin de la protection de la police, elle est souvent plutôt perçue comme une criminelle ou une délinquante que comme une personne en besoin de sécurité. Les femmes autochtones risquent 11 fois plus d'être interpellées que les femmes blanches.¹⁹

Les relations entre les Autochtones et les services publics, dont la police au Québec, sont façonnées par le rapport colonial qui subsiste toujours entre les peuples autochtones et la société québécoise. La reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones sont incontournables pour sortir de ce rapport colonial.²⁰

Aussi, seule une approche globale qui tient compte de l'ensemble des droits en jeu permettra d'établir des relations fondées sur l'égalité et de mettre fin à la discrimination et au racisme envers les peuples autochtones.²¹ La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est l'instrument le plus complet traitant de leurs droits économiques, sociaux, culturels, politiques, civils, spirituels et environnementaux.

On peut y lire :

« Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones. »

De plus, les femmes ont le droit d'être en sécurité et d'être respectées lors de leurs contacts avec les services de police.

19 Radio-Canada, espaces autochtones. 2019. Les femmes autochtones sont 11 fois plus à risque d'être interpellées par le SPVM <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1337283/spvm-discrimination-rapport-femme-autochtone>

20 Ligue des droits et libertés <https://liguedesdroits.ca/memoire-presente-a-commission-denquete-relations-entre-autochtones-certains-services-publics/>

21 Idem

Sources complémentaires :

Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées :

https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/MMIWG_Final_Report_Vol_1b_French-FINAL.pdf

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès, rapport final :

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

6. Comment être de bonnes alliées?

Objectif

- Amener les femmes à entamer une réflexion sur le rôle d'alliée.
- Identifier des moyens concrets pour faire preuve de solidarité avec les femmes autochtones

Durée : 15 minutes

Matériel

- Tableau ou grande feuille
- Craies ou marqueurs

Instruction

a) Suite aux constats des autres ateliers, l'animatrice demande au groupe : Comment, selon elles, pouvons-nous être de bonnes alliées pour les femmes autochtones dans leur lutte?

Pour alimenter la discussion au besoin voici quelques questions de relance :

Comment peut-on démontrer notre solidarité envers les femmes autochtones? Nous, en tant que femme, qu'attendons-nous de nos alliés? Est-ce que ces éléments de réponse peuvent s'appliquer à notre soutien à la lutte des femmes autochtones?

b) L'animatrice prend les tours de parole et note les réponses au tableau ou sur une feuille.

c) Après les échanges, vous pouvez survoler les réponses et mettre en lumière les 3 étapes émises dans le document Trousse pour les alliées autochtones. Vous pouvez également compléter si peu de réponses ont été nommés dans une catégorie.

Exemple de réponses ou d'initiatives dans chacune des étapes

- Être critique à l'égard de nos motivations
- Faire un travail d'introspection;
Réfléchir aux raisons qui me poussent à être intéressée par cette cause;
Réfléchir sur nos préjugés;
Reconnaître que la conversation ne porte pas sur nous, faire preuve d'humilité;

Réfléchir à ce qu'on juge comme important dans une relation et l'appliquer dans notre façon d'être une alliée (respect, réciprocité, écoute, confiance, consentement).

- Commencer par apprendre
S'informer sur les préjugés;
Rechercher pour en savoir plus sur l'histoire;
Visionner des films du Wapikoni mobile;
Visiter des espaces culturels ou des musées autochtones;
Suivre la route des pow wow du Québec;
Consulter des médias autochtones;
Lire des livres d'autrices autochtones;
Assister à un spectacle d'artistes autochtones (Samian, Natasha Kanapé Fontaine, Production Menuentakuan, Kathia Rock).
- Agir en conséquence
Intervenir quand quelqu'un propage un préjugé ou fait preuve de racisme ou de colonialisme;
« Passer le microphone », laisser la parole et la place aux personnes autochtones lors d'évènements, dans le domaine des arts, de la musique, du cinéma, du théâtre et dans la prise de décisions qui les concernent;
Faire connaître les revendications de FAQ pour la Marche mondiale des femmes 2020;
Participer à des actions collectives organisées par les femmes autochtones et les soutenir.

Il est possible d'orienter l'atelier vers une action que votre organisme ou groupe désire planifier dans une seconde étape. Parmi les pistes d'action nommées, sélectionnez-en une avec les participantes et mettez-la en œuvre. Vous pourriez par exemple planifier une visite dans un musée autochtones, organiser un cercle de lecture avec des livres d'autrices autochtones ou bien offrir le soutien financier de votre organisme pour l'organisation d'une action sous le leadership de femmes autochtones de votre région.

7- Appréciation de la rencontre

Objectif

Recueillir les commentaires des participantes.

Durée : 15 minutes

Matériel

- Tableau ou grande feuille
- Craies ou marqueurs

Instruction

Demander aux participantes 2 mots pour exprimer leur appréciation de la rencontre. Distribuer le formulaire d'évaluation s'il y a lieu.

Ressources et références

Médias autochtones

- Espaces autochtones - Radio-Canada
<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones>
- APTN - Réseau de télévision des peuples autochtones
<https://www.aptn.ca/francais/>

Livres

- Je suis une maudite sauvagesse - Eukuan nin matshi-manitu innushkueu
An Antane Kapesh
- Le droit au froid
Le combat d'une femme pour protéger sa culture, l'Arctique et la planète
Sheila Watt-Cloutier
- Sœurs volées
Enquête sur un féminicide au Canada
Emmanuelle Walter
- Kuei, je te salue : conversations sur le racisme
Deni Ellis Béchar, Natasha Kanapé Fontaine

Films et documentaires

- Wapikoni mobile - Cinéma des premières nations
<http://www.wapikoni.ca/>
- Ce silence qui tue, documentaire sur les femmes autochtones disparues et assassinées- Kim O'Bomsawin

Pow wow

- Tourisme autochtones Québec
<https://www.tourismeautochtone.com/>

ANNEXE 1 – Cartes



ANNEXE 2 – Les droits

1. Droit à la vie et la différence

« Affirmant que les peuples autochtones sont égaux à tous les autres peuples, tout en reconnaissant le droit de tous les peuples d’être différents, de s’estimer différents et d’être respectés en tant que tels, ... »

« Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l’objet d’aucun acte de génocide ou autre acte de violence... »

- Extraits de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 2e paragraphe des préalables et Article 7.2

Selon vos connaissances :

De quelles différences parle-t-on ici?
Qu’est-ce qui différencie les peuples?
Qu’est-ce qui fait qu’un peuple est unique?

2. Droit à la sécurité

« Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination... »

- Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, article 22.2.

Selon vos connaissances :

Quelles formes de violence peuvent vivre les femmes et les enfants autochtones?
Quels préjugés peuvent vivre les femmes et les enfants autochtones?

3. Droits des enfants

« Considérant en particulier le droit des familles et des communautés autochtones de conserver la responsabilité partagée de l’éducation, de la formation, de l’instruction et du bien-être de leurs enfants, conformément aux droits de l’enfant »

- Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 13e paragraphe des préalables.

Selon vos connaissances :

Selon vous, quel lien existe-t-il entre le contrôle de sa propre éducation et la préservation d’une culture?

Pensez-vous que votre éducation a pu vous transmettre des préjugés?

4. Droit de ne pas être discriminé

« Réaffirmant que les peuples autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination... »

- Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Annexe, 5e paragraphe des préalables.

Selon vos connaissances :

Quelle forme de discrimination peuvent vivre ou avoir vécu les peuples autochtones, ici ou ailleurs?
Avez-vous déjà été témoin de discrimination envers les personnes autochtones?

ANNEXE 3 – Les préjugés

À imprimer et découper

1. **Les autochtones ne s'entendent pas entre eux.**
2. **Les autochtones ne payent pas de taxes ni d'impôts.**
3. **Les autochtones ne payent pas leur facture d'Hydro-Québec.**
4. **Les autochtones reçoivent des chèques du gouvernement.**
5. **« Retourne chez toi! »**
6. **Les autochtones ne veulent pas s'intégrer ni collaborer.**
7. **Les autochtones sont figé.e.s dans le passé.**
8. **La plupart des autochtones sont alcooliques et itinérants.**
9. **Les autochtones sont contre les projets d'exploitation.**
10. **« Tu n'as pas l'air autochtone! »**

ANNEXE 4 – Fiches de mise en situation avec leur image

(voir pages suivantes)



Fiche 1

Photo d'une action qui utilise le symbole de la robe rouge créé dans le projet The RE-Dress Project de l'artiste Jaime Black pour parler de l'enjeu des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées

Les femmes et les filles autochtones sont confrontées à différentes formes de violences, souvent dès un très jeune âge. Des milliers d'entre elles à travers le Canada sont disparues ou assassinées. Selon plusieurs témoignages, les femmes et les filles autochtones sont potentiellement en danger peu importe leur âge et l'endroit où elles se trouvent. Depuis 1991, les communautés autochtones et leurs alliées organisent des marches le 14 février pour réclamer justice pour les victimes et mettre en lumière l'inaction et l'indifférence des gouvernements.

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous?
- Est-ce qu'il y a un ou des droits humains non respecté.s dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont pas respectés?



Flche 2

Image d'une peinture de l'artiste cri Kent Monkman

Entre la fin des années 1800 et 1996, on estime que plus de 150 000 enfants autochtones ont été enlevés à leur familles pour être envoyés dans des pensionnats. Environ 3 200 enfants y sont morts et le taux de mortalité y était près de 5 fois plus haut que dans le reste de la population.

« Dès que nous sommes entrées dans le pensionnat, les abus ont commencé. Nous avons été déshabillées, amenées dans un dortoir. Nos cheveux ont été vaporisés. [...] On nous a dit que nous étions des petites sauvages stupides, et qu'on devait nous éduquer. » - Elaine Durocher

Témoignage durant la Commission de vérité et réconciliation, extrait d'un article de Radio-Canada, autrice Emmanuelle Latraverse, juin 2015, en ligne :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/723529/pensionnats-autochtones-genocide-culturel-selon-commission-verite-reconciliation>, consulté le 29 juin 2020.

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous? Quelles institutions coloniales sont représentées sur cette image?
- Est-ce qu'il y a un ou des droits humains non respecté.s dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont pas respectés?



Fiche 3

Stérilisation forcée des femmes autochtones

Œuvre de Mackenzie Dawn Anderson nommée Nikawiy Nitanis (Mère et fille)

Dès les années 20, des femmes autochtones sont stérilisées au Canada selon des politiques racistes, pour « améliorer l'espèce humaine » et éliminer la population autochtone (politique d'eugénisme), qui seront abrogées dans les années 70. Cependant, d'un bout à l'autre du Canada, des femmes autochtones racontent des histoires de stérilisation forcée* qui se produisent encore aujourd'hui. À titre d'exemple, la Saskatchewan fait face actuellement à un recours collectif intenté au nom de 60 femmes autochtones qui ont été contraintes à la stérilisation. On a fait pression pour qu'elles signent le formulaire de consentement durant le travail actif de l'accouchement, sur une table d'opération ou sous l'effet de la morphine, avec insistance et sous de fausses informations sur leur santé.

*Une stérilisation est dite « forcée » lorsqu'elle est effectuée à l'insu de la personne ou sans son consentement éclairé. La stérilisation peut avoir été faite sous la contrainte, sur la base d'informations erronées ou à la suite de tactiques comme l'intimidation, la menace de se faire enlever ses futurs enfants ou l'incitation financière.

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous?
- Est-ce qu'il y a un ou des droits humains non respecté.s dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont pas respectés?



Fiche 4

Photo et mise en situation sur le profilage racial des femmes autochtones par les corps policiers, œuvre de Fanny Aïshaa inspirée d'une photo d'Amanda Polshies prise par Ossie Michelin.

« La première question posée par le service de répartition de la police (911) est celle-ci : “Est-ce une Autochtone?” Après leur avoir dit à répétition qu'on avait besoin d'une ambulance, ils ont encore commencé par envoyer la police. Après quoi, ils ont fait de nombreux appels et il a encore fallu attendre pendant une heure et demie avant de voir arriver l'ambulance. »

Témoignage donné au cours de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Dans une société qui vise à assimiler les premières nations, les policiers, gardiens de l'application des lois, sont vite devenus synonymes d'outil de la répression.

Encore aujourd'hui, lorsqu'une femme autochtone a besoin de la protection de la police, elle est souvent plutôt perçue comme une criminelle ou une délinquante que comme une personne en besoin de sécurité. Les femmes autochtones risquent 11 fois plus d'être interpellées que les femmes blanches.

- Quelles émotions vous font vivre cette image et cette situation? Qu'observez-vous?
- Est-ce qu'il y a un peu des droits humains non respectés dans la situation? Si oui lequel ou lesquels?
- Pourquoi, selon vous, ces droits ne sont pas respectés?

